

AMNESTY INTERNATIONAL ÉF-AI
Index AI : AS-A 20/13/96

DOCUMENT EXTERNE
Londres, avril 1996

INDICE

Lettre ouverte d'Amnesty International aux partis politiques, à l'occasion des élections générales d'avril-mai 1996

C'est en tant que secrétaire général d'Amnesty International, mouvement international pour la promotion et la protection des droits de l'homme, que je vous écris en cette veille d'élections générales. Au moment de cette transition cruciale, je vous demande de vous engager publiquement, vous et votre parti, à renforcer la protection des droits fondamentaux en Inde et à promouvoir le respect de ces droits dans le monde entier.

Depuis 1992 – date à laquelle mon prédécesseur a écrit à tous les membres de la Lok Sabha (Chambre du peuple) pour évoquer la fréquence des actes de violence en garde à vue –, l'Inde reconnaît de plus en plus la nécessité de prendre des mesures de prévention face à cette violence. Cependant, nous pensons qu'il faut continuer à soulever la question de la protection des droits de l'homme en Inde, car des atteintes à ces droits continuent d'être signalées. Notre seule motivation est de promouvoir les valeurs et les normes rattachées à ces droits, qui sont universellement reconnues comme devant s'appliquer à tous les individus, en tout temps.

Aujourd'hui, la promotion et la protection des droits de l'homme sont devenues des questions qui intéressent la communauté internationale : les gouvernements ont reconnu l'importance de ratifier les traités internationaux s'y rapportant, de participer aux missions internationales de surveillance dans ce domaine et d'évoquer les préoccupations relatives à ces droits lors de forums internationaux. Pour que les gouvernements protègent pleinement les droits fondamentaux, Amnesty International mène une action dans le monde entier, du Brésil à l'Australie, de la Chine aux États-Unis d'Amérique.

L'Inde est la plus grande démocratie du monde et l'une des forces politiques les plus puissantes et les plus dynamiques de la région Asie-Pacifique. Sa presse extrêmement vivante et son système judiciaire établi de longue date font de ce pays une référence pour les autres nations. Les gouvernements indiens ont souvent proclamé leur engagement en faveur des droits de l'homme ; la création de la Commission des droits de l'homme est l'une des initiatives récentes allant dans ce sens. L'Inde jouant un rôle de plus en plus important sur la scène internationale, Amnesty International exhorte son gouvernement à montrer l'exemple en adoptant des mesures de nature à faire progresser le respect des droits de l'homme à l'intérieur de ses frontières comme dans le monde entier.

Pour votre information, je vous fais parvenir avec la présente lettre notre dernier document sur

L'Inde. Intitulé Amnesty International et l'Inde (mars 1996), il décrit brièvement l'action de l'Organisation et nos sujets de préoccupation dans votre pays. La deuxième partie de ce rapport est un résumé des violations des droits de l'homme recensées par Amnesty International en Inde au cours des dernières décennies. L'Organisation estime que les problèmes qu'elle y soulève peuvent et doivent être résolus dans le cadre du processus politique; elle espère que ces sujets de préoccupation feront partie des priorités du nouveau gouvernement indien.

Si les violations des droits de l'homme affectent la plupart des catégories de la société indienne, les individus socialement ou économiquement désavantagés sont particulièrement vulnérables. Dans cette société complexe d'environ 920 millions d'habitants, parlant des dizaines de langues et de dialectes et vivant dans 25 États et sept territoires de l'Union, tout le monde ne bénéficie pas du même accès à la justice, ni du même droit à vivre en sécurité et dans la dignité.

Amnesty International pense qu'il est nécessaire d'amender les dispositions de la législation indienne qui ne sont pas conformes aux normes internationales et permettent que des violations des droits de l'homme soient commises. L'Organisation œuvre en faveur du respect des droits définis dans la Déclaration des droits de l'homme de 1948 et dans d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme¹ que l'Inde s'est engagée à respecter. C'est pourquoi nous prions instamment le nouveau gouvernement de retirer les réserves formulées par l'Inde lorsqu'elle a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Nous souhaitons en particulier que l'Inde renonce aux réserves émises concernant l'article 22 de la Constitution indienne relatif à la détention provisoire. Amnesty International demande également que soient révisées les lois qui dérogent aux normes internationales, tel que décrit dans le document ci-joint.

L'Organisation prie instamment le nouveau gouvernement d'envisager la révision du fonctionnement du système judiciaire. Elle pense en particulier que doivent être révisées les procédures légales rendant difficile l'accès à la justice aux personnes désavantagées sur le plan politique, social et économique. Ces problèmes ne font que renforcer la souffrance des personnes dont les droits ont été bafoués. L'Inde devrait ratifier le Premier Protocole facultatif du PIDCP, qui autorise les particuliers

¹ Les textes internationaux relatifs aux droits de l'homme sont disponibles au Centre d'information des Nations unies, 55 Lodi Estate, New Delhi 110 005.

à porter plainte devant le Comité des droits de l'homme pour violation d'un droit garanti par le PIDCP, une fois épuisées toutes les voies de recours prévues par la législation nationale.

Amnesty International demande que cessent la torture, notamment le viol, et les décès de prisonniers en détention. Certaines méthodes utilisées par la police, l'armée et les forces paramilitaires dans le cadre de leurs activités de maintien de l'ordre donnent parfois lieu à des actes de torture – des viols notamment – et à d'autres formes de traitements cruels, inhumains et dégradants, ou même à des exécutions extrajudiciaires et des "disparitions". L'Organisation exhorte le nouveau gouvernement à examiner les mécanismes qui encadrent les forces de l'ordre, et à renforcer les initiatives visant à ce que ces dernières soient dûment informées des problèmes relatifs aux droits de l'homme et reçoivent une formation adéquate dans ce domaine.

Les garanties légales prévues pour les détenus devraient être strictement respectées et renforcées afin de prévenir les atteintes aux droits fondamentaux de ces personnes. Afin de prévenir les abus de pouvoir au sein de la police et des forces de sécurité, les chaînes de commandement devraient être clairement établies, et tous les niveaux de hiérarchie tenus pleinement responsables de leurs actes. Amnesty International prie instamment le nouveau gouvernement de ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et d'honorer ainsi une intention exprimée par des gouvernements indiens précédents.

Des enquêtes exhaustives et impartiales devraient être ouvertes de toute urgence sur toutes les atteintes aux droits de l'homme commises par le passé. Les personnes reconnues coupables de violations des droits fondamentaux devraient être traduites en justice dans les meilleurs délais : il deviendrait alors clair que ces droits ne peuvent être violés en toute impunité. Cette obligation de rendre compte de ses actes favoriserait une société dans laquelle tous les individus jouiraient d'une pleine protection de leurs droits fondamentaux.

Amnesty International demande au gouvernement de faire en sorte que l'Inde rejoigne le nombre croissant de pays qui, ayant reconnu le bien-fondé des arguments en faveur de l'abolition de la peine capitale, ont aboli cette sentence dans leur législation. La peine de mort constitue une violation du droit à la vie et le traitement le plus cruel et le plus inhumain qui soit. Elle n'a aucun effet dissuasif et risque d'être infligée à des innocents, les plus faibles au sein de la société étant particulièrement susceptibles d'être condamnés à cette peine.

La première étape pourrait être de commuer toutes les condamnations à mort et de s'engager publiquement à ne procéder dorénavant à aucune exécution. L'Organisation espère que le nouveau gouvernement placera parmi ses priorités la ratification du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP, qui vise à abolir la peine de mort.

Amnesty International prie le nouveau gouvernement de continuer à protéger les droits des groupes les plus vulnérables en mettant en œuvre les instruments internationaux que le pays a ratifiés : la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment. Le nouveau gouvernement devrait également ratifier la Convention de Genève relative au statut des réfugiés.

Nous considérons qu'il est de la plus grande importance pour vous et votre parti d'ouvrir le dialogue avec les organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine des droits de l'homme en Inde, y compris les groupes qui défendent les droits des personnes les plus vulnérables. Par ailleurs, nous vous demandons d'ouvrir un dialogue sincère avec les organisations internationales qui assurent la promotion des droits de l'homme et œuvrent en faveur de leur protection, notamment Amnesty International, et de les autoriser à se rendre librement dans le pays. Cela permettrait à tous ceux qui se sentent concernés par la promotion et la protection des droits fondamentaux de travailler ensemble, dans un esprit d'ouverture, en vue d'atteindre des objectifs communs.

J'espère que les hommes politiques élus à la Chambre du peuple lors des prochaines élections s'attelleront en priorité aux sujets de préoccupation évoqués dans cette lettre et dans le document ci-joint, et qu'ils soutiendront activement les politiques garantissant la protection et la promotion des droits de l'homme.

Pierre Sané

Secrétaire général d'Amnesty International

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre India: Open letter from Amnesty International to political parties on the occasion of the April/May 1996 General Elections. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAL - mai 1996.

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :